



Avis

COLLEGE DES BOURGMESTRE ET ECHEVINS

Il est porté à la connaissance du public de la décision ci dessous en séance du :

28 janvier 2022

6) **Règlement temporaire de circulation entre les adresses 188 et 138, boulevard J-F Kennedy à Bascharage**

Après délibération et à l'unanimité

arrête

Art. 1 :

Du 31 janvier 2022 jusqu'à la fin des travaux, la circulation sera réglée comme suit :

Lieu / Adresse: entre les adresses 188 et 138, boulevard J-F Kennedy à Bascharage

C,1a - Accès interdit ;
E,13a - Voie à sens unique ;

Art. 2 :

Les infractions aux dispositions du présent règlement seront punies conformément à l'article 7 modifiée de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Le Collège des bourgmestre et échevins

Michel WOLTER
Josée-Anne SIEBENALER-THILL
Frank PIRROTTE
Richard STURM

